

Clichy-la-Garenne, le 4 janvier 2022.

MOTION « AG 2022-I »

Convocation en assemblée générale des adhérents d'Alumni ICR

SUR PROPOSITION DU SECRETAIRE GENERAL,

Vu les statuts à jour au 29 mai 2021 ;

Vu le règlement intérieur à jour au 12 février 2020 ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale réunie le 11 janvier 2020 ;

Considérant que les administrateurs d'Alumni ICR ont été élus le 11 janvier 2020 et que la durée du mandat de chaque administrateur est de deux ans ;

Constatant en conséquence que le mandat de chaque administrateur doit être renouvelé ;

Rappelant qu'aux termes des statuts le scrutin est à bulletin secret, que le conseil d'administration ne peut être composé que d'adhérents à jour de cotisation, que ne peuvent être élus président que les adhérents à jour de cotisation et bénéficiant de ladite qualité depuis au moins douze mois et que le conseil d'administration compte au moins un représentant de chaque collège parmi ses membres ;

Rappelant aux termes du règlement intérieur que seuls peuvent participer l'assemblée générale les adhérents dûment convoqués par le secrétaire général ;

Rappelant que la participation est entendue comme le droit de voter, le droit de prendre la parole, le droit de demander une suspension de la réunion ne pouvant excéder trente minutes, tout droit prévu dans la convocation des adhérents en assemblée générale et tout droit prévu par les statuts ;

Précisant que les membres de l'assemblée générale se réunissent publiquement sauf demande expresse et écrite contraire de l'un desdits membres ;

Rappelant que les personnes assistant à la réunion sans être membres de l'assemblée générale ne peuvent pas participer à ladite réunion ;

Considérant le contexte sanitaire et se réservant le droit, en conséquence, de prendre toute décision et mesure jugée nécessaire et adaptée notamment concernant les modalités de réunion de l'assemblée générale ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE CE QUI SUIT :

Article 1^{er}. – I. Les adhérents d'Alumni ICR à jour de cotisation le 15 janvier 2022 sont convoqués en assemblée générale le samedi 29 janvier 2022 à midi, à l'Institut catholique de Rennes, dans l'amphithéâtre, sous réserve du protocole sanitaire applicable au jour et à l'heure dites. Ladite réunion est publique.

II. La déclaration de candidature est écrite et envoyée à l'adresse électronique tonasso@alumni-icr.bzh. Les candidats précisent la fonction à laquelle ils se présentent : président, secrétaire général, trésorier ou secrétaire général-adjoint. Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 21 janvier 2022. Les candidats peuvent préciser leur biographie pour se présenter aux membres de l'assemblée générale.

III. Le conseil d'administration est informé par le secrétaire général de la liste des déclarations de candidature et de leur validité. Le secrétaire général arrête la liste des candidats à chaque fonction.

Article 2. — L'ordre du jour appelle l'élection successive des membres du conseil d'administration :

1. président ;
2. secrétaire général ;
3. trésorier ;
4. secrétaire général-adjoint.

Article 3. — I. Le scrutin est exclusivement électronique, à distance et organisé avant la réunion de l'assemblée générale

II. Le scrutin est ouvert du lundi 24 janvier 2022 à midi au vendredi 28 janvier 2022 à midi.

III. Les procurations ne sont pas admises.

Article 4. — Sous réserve de l'impact du protocole sanitaire applicable au jour et à l'heure dites, l'assemblée générale est organisée comme suit :

1. Ouverture de la réunion par le président sortant désigné président de séance.
2. Rappel des conditions de participation lors de la réunion de l'assemblée générale, rappel du quorum et annonce du taux de participation par le secrétaire général.
3. Si le quorum est atteint, proclamation des résultats par le secrétaire général.
4. Selon le temps disponible, temps d'échange avec les participants à la réunion de l'assemblée générale.
5. Clôture de la réunion par le président de séance après que l'ordre du jour est épuisé.

Article 5. — I. La présente motion vaut convocation et est publiée sur le site www.alumni-icr.bzh.

II. La liste des adhérents disposant d'un droit de vote est publiée à partir du 15 janvier 2022 et avant le 24 janvier 2022 par décision du secrétaire général.

III. La liste des candidats est publiée au plus tard à l'ouverture du scrutin.

Pour le conseil d'administration,
le président **Adrien Champroux** CERTIFIE,

Adrien Champroux

Le secrétaire général **Michel Germond** SIGNE,

Michel Germond

Document Details

Title	Motion de convocation de l'AG portant renouvellement du CA
File Name	Motion_convoc_ag012022-20220102.pdf
Document ID	cbed5637e11243feae1340b6136d0992
Fingerprint	ddb8cc9b7247ed222647c8b580869aeb
Status	Completed

Document History

Document Created	Document Created by Michel Germond (michel@alumni-icr.bzh) Fingerprint: ddb8cc9b7247ed222647c8b580869aeb	Jan 04 2022 07:49PM UTC
Signer authentication	Authentication via SMS enabled for Adrien Champroux (adrien@alumni-icr.bzh) Activated for the phone number: *****6667	Jan 04 2022 07:49PM UTC
Document Signed	Document Signed by Michel Germond (michel@alumni-icr.bzh) IP: 90.127.254.95	Jan 04 2022 07:49PM UTC
Document Sent	Document Sent to Adrien Champroux (adrien@alumni-icr.bzh)	Jan 04 2022 07:49PM UTC
Document Viewed	Document Viewed by Adrien Champroux (adrien@alumni-icr.bzh) IP: 15.237.49.110 - Protected with signer authentication via SMS.	Jan 04 2022 08:09PM UTC
Document Signed	Document Signed by Adrien Champroux (adrien@alumni-icr.bzh) IP: 15.237.49.110	Jan 04 2022 08:11PM UTC
Document Completed	This document has been completed. Fingerprint: ad5aca79b99d61e2293fbdfb0030d33b	Jan 04 2022 08:11PM UTC

